

# Formation / Le rôle et le fonctionnement du CSE

## Organisation de la formation :

- Intra en présentiel (dans vos locaux)
- Inter en présentiel (NIMES)
- Inter en distanciel

**Code module : ECO 112**

**Durée :** 2 jours / 14 heures

**Composition du groupe :** De 2 à 12 personnes

**Pré-requis :** Aucun

**Public :** Membres du CSE (entreprises de + 50 salariés)

**Accès handicapés :** Les modalités de mise en oeuvre seront adaptées selon les cas.



## Methodes pédagogiques :

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de documents d'exemples de mise en forme.
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations
- Remise d'un support de cours par voie dématé-rialisée à l'issue de la formation



## Objectifs pédagogiques :

- Apporter des précisions sur le rôle et les missions des élus de CSE
- Connaître la réglementation en matière de gestion et d'attribution des ASC
- S'informer sur les nouvelles obligations en matière d'informations et de consultations obligatoires.

## Programme

### 1. Le bureau du CSE / Composition et rôle des membres

- Rôle du Président
- Rôle du Secrétaire
- Rôle du Trésorier

### 2. Les prérogatives des membres du CSE

- L'élaboration de l'ordre du jour
- La collaboration de l'ensemble des membres
- les obligations d'informations et de consultations
- La préparation des réunions :
  - Ordinaires
  - Extraordinaires
- Les comptes rendus
- La personnalité et la responsabilité civile et pénale du CSE et des membres

### 3. Le rôle économique et social du CSE

- Le positionnement de l'employeur
- le déroulement des débats en réunions plénières:
  - La gestion des 2 dotations
  - 1. les différentes informations
  - 2. les différentes consultations et les délais de transmission des dossiers
- La BDESE

EC0112 Page 1/2

## Contact :



# Formation le rôle et le fonctionnement du CSE

## Programme / suite

- La présentation des comptes de l'entreprise
- Le droit d'alerte économique

### 4. La gestion du budget de fonctionnement

- L'utilisation réglementaire du budget fonctionnement
- La possibilité de transfert et les modalités
- L'obligation de compte rendu annuel

### 5. La gestion des ASC

- Les règles de transfert de compte à compte
- L'assujettissement des cotisations et les exonérations
- Les prestations autorisées et interdites
- La tenue du compte ASC
- L'obligation du compte rendu ASC et son contenu

### 6. Les moyens du CSE

- Le local (que dit la loi ?)
- La libre circulation
- L'accès aux différents registres
- Les modalités de prise des heures de délégation
- Les différents moyens de communication
- La protection de représentativité des élus

